

Depuis plusieurs mois, les infections " dites " nosocomiales occupent le devant de la scène. Trop souvent, la présentation de ce dossier douloureux pour tous a été caricaturale et les chirurgiens montrés du doigt dans leur exercice professionnel. Cette stigmatisation les expose, en particulier nous, chirurgiens orthopédistes, à faire face à une augmentation du nombre de mises en cause judiciaires. Même si ces procédures ne se concluent pas toutes par une condamnation, le mal est fait. Cette hantise de plus en plus forte est lourde à porter au quotidien, alors qu'il faut chaque jour recommencer à opérer.

Dans le domaine de la chirurgie orthopédique, l'infection du site opératoire est une complication majeure et la lutte contre les infections nosocomiales une priorité depuis plusieurs décennies. Nous serions, dit-on, peu enclins à travailler proprement ! Comment expliquer alors le taux d'infection grave très faible, notamment en matière de prothèses articulaires (0,5%) alors que le corps humain vit en permanence avec des milliards de bactéries ? Depuis 20 ans, des progrès considérables ont été rendus possibles grâce à l'engagement des professionnels de santé dans la lutte contre les infections nosocomiales, concrétisé dans les travaux des CLIN (Comités de Lutte contre les Infections Nosocomiales). Disons-le haut et fort : le taux d'infection nosocomiale en France est aussi bas que celui des autres pays Européens. Par ailleurs, pourquoi occulter délibérément les facteurs liés au patient et à son état de santé, aux circonstances de son traumatisme, à ses comportements ? Pourquoi ces éléments restent-ils difficilement acceptés par les tribunaux ?

Notre société doit comprendre que l'infection nosocomiale, comme toute complication ou séquelle d'une intervention chirurgicale, n'est pas automatiquement liée à une faute médicale. La chirurgie est pratiquée par des êtres humains au niveau de compétence élevé, mais qui se heurtent encore parfois à l'impondérable : le risque zéro n'existe toujours pas !

Nos patients doivent maintenant prendre conscience que les droits individuels qu'ils ont légitimement acquis leur confèrent aussi des devoirs : ceux de co-gestionnaire de la santé de tous. Il ne faut pas se tromper de combat. La lutte contre les infections nosocomiales ne se gagnera pas en creusant un fossé de suspicion et d'incompréhension entre la population et les professionnels de santé. Bien au contraire, l'ensemble de la société doit oeuvrer à restaurer cette confiance mutuelle, légitime et indispensable.

Afin d'améliorer toujours plus la qualité et la sécurité des soins, nos concitoyens peuvent compter sur la vigilance et les efforts continus des chirurgiens orthopédistes et traumatologues de ce pays.